



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE FREGOUVILLE
DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 20 mars 2026 à 21 heures, à la salle du conseil municipal de la mairie.

Date de convocation du conseil et affichage : 16 mars 2026

Date d'affichage de la liste de délibérations : 23 mars 2026

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

*Présents :

Mesdames : PROVOST Marion, VEISSAIRE Atika, LAGRAULET Vivienne, GARDET Amandine, MASSON Eléonore
Messieurs : DALDOSSO Michel, DESSOLAS Charly, DUPOUX Florian, PERES Nicolas, BAYONNE Nicolas, REGINATO Alexandre.

*Absents/excusés ayant donné procuration: /

*Excusés n'ayant pas donné procuration: /

Secrétaire de séance : PROVOST Marion

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Élection du maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h10.

1. ÉLECTION DU MAIRE

Le conseil municipal récemment élu est accueilli par Monsieur Jean-Claude DAROLLES, maire sortant. Celui-ci félicite les nouveaux élus et leur souhaite un mandat constructif. Il cède ensuite la présidence de la réunion à la doyenne des élus, Mme Vivienne LAGRAULET.

Mme Vivienne LAGRAULET souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus et fait l'appel.

Elle constate que le conseil est réuni au complet et désigne Mme Marion PROVOST (plus jeune conseillère) en tant que secrétaire de séance, ainsi que Messieurs Florian DUPOUX et Nicolas PERES en tant qu'assesseurs.

Elle appelle à candidatures pour le poste de Maire.

M. Michel DALDOSSO est le seul candidat.

Elle organise alors le vote à bulletin secret sous le contrôle des deux assesseurs. M. DALDOSSO ne participe pas au vote

Les deux assesseurs procèdent au dépouillement.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10	10	0	1	

La présidente de séance proclame le résultat du vote.

10 suffrages exprimés, 1 seul tour de scrutin, M. Michel DALDOSSO est élu maire de Frégouville à la majorité.
Mme LAGRAULET confie alors la présidence de la réunion à M.DALDOSSO

2. Fixation du nombre d'adjoints

M. le Maire précise que dans notre cas nous pouvons nommer jusqu'à trois adjoints. Lors des mandats précédents deux adjoints avaient été nommés, ce qui a permis un fonctionnement correct de l'exécutif.

Il propose de repartir sur ce même chiffre. Après un court débat un consensus se dégage pour 2 adjoints.

M. le Maire soumet cette proposition au vote

Détail du vote :

Votants 11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Le nombre de 2 adjoints est fixé.

3. Élection des adjoints

M. Le Maire rappelle que les candidatures doivent être déposées sous forme de listes paritaires (1 femme et 1 homme ou 1 homme et une femme). Il appelle à candidatures.

Une liste est proposée, elle se compose de M. Florian DUPOUX en 1er adjoint, et de Mme Atika VEISSIARE en 2nde adjointe.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret. Les candidats ne participent pas au vote.

Détail du vote :

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 2	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

La liste proposée est élue à la majorité.

Au prochain conseil municipal sera voté une délibération concernant les délégations de fonction du conseil municipal au maire. Le maire pourra ensuite attribuer des délégations aux adjoints.

Au prochain conseil municipal, les indemnités de fonction seront également discutées, un maximum étant fixé par l'état.

Le tableau du conseil municipal est complété, il sera affiché en mairie et transmis à la préfecture avec les PV d'élection du maire et des adjoints.

Le formulaire de consentement à la collecte et au traitement de données personnelles de la communauté de communes est distribué et est signé de tous.

4. Lecture de la charte de l' élu local

Le conseiller municipal Nicolas BAYONNE procède à la lecture de la charte de l' élu local.

5. Questions diverses :

Afin de préparer les futurs débats et notamment ceux portant sur le budget de la commune, M. le Maire présente au conseil le compte financier unique 2025 (CFU 2025) et l'affectation des résultats 2025. Documents votés par la précédente équipe le 11 mars 2026.

Il fait également un point sur la situation financière du chantier de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

DALDOSSO Michel
Signature



Nom, Prénom du secrétaire de séance et signature

PROVOST Marion

